



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche départementale - Isère (38)

Les ICPE du département

- 53 sites Seveso (21 Seveso seuil bas, 32 Seveso seuil haut)
- 94 installations relevant de la directive IED
- 79 carrières
- 1254 km de canalisations de transport dont 542 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 412 inspections de sites industriels
- 48 contrôles inopinés de sites industriels
- 18 inspections d'appareils à pression
- 13 inspections de canalisations
- 35 mises en demeure
- 4 amendes
- 6 astreintes financières

Bilan de l'instruction

- 7 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 13 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 12 PPRT en vigueur,
- 81,1M€ engagés par l'État pour le plan d'action dont 76 M€ déjà payés,
- 444 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti (sur 3106),
- 7 logements acquis par expropriation (sur 11),
- 2 biens d'activités acquis par expropriation (sur 3),
- aucun bien d'activité n'a été acquis par procédure de délaissement sur les 6 prévus (1 est échu),
- Co-Financement de travaux pour diminuer le nombre de biens impactés (33 M€ de part État).

Focus : étude de zone du Sud Grenoblois

Lancée fin 2012 sous l'égide de l'unité départementale de l'Isère de la DREAL, une étude de zone a été réalisée sur 18 communes du sud de l'agglomération grenobloise pour répondre aux objectifs du deuxième Plan national santé environnement. Elle vise à évaluer la compatibilité entre l'état des milieux (air, sols, végétaux) et les usages qui en sont faits, en tenant compte de l'impact cumulé des émissions de l'ensemble des activités (industrielles, agricoles, urbaines) afin de proposer les modalités de suivi et de gestion adaptées.

C'est une démarche complexe qui a fait l'objet d'une expertise de l'INERIS, et qui s'est terminée en 2022. L'unité départementale de l'Isère et plus particulièrement son SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise) a animé la démarche et a organisé trois réunions publiques pour présenter les résultats de chaque phase de l'étude.

Toutes les informations sur cette étude sont disponibles sur le site du sppy (www.sppy.org).

Résultats de l'étude

Compte tenu de l'historique des activités humaines dans le sud grenoblois, les habitants pouvaient légitimement s'interroger sur l'impact sur leur santé des nombreuses activités (industrielles, tertiaires, transport) historiques et actuelles de la zone Sud grenoblois. L'étude permet de conclure à une compatibilité des usages avec les milieux (air, eau et une large majorité des sols) et qu'il n'est pas nécessaire d'engager des investigations complémentaires.

Cependant, sur certaines parcelles privées résidentielles à proximité des plateformes de Pont-de-Claix et Jarrie, l'étude fait ressortir la présence de dioxines dans les sols qui nécessite de prendre des recommandations d'usage.

Les dioxines sont des composés chimiques principalement issus de la combustion (de

déchets, de bois) ; elles s'accumulent dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire. La pollution aux dioxines peut venir d'activités anciennes ou d'une remobilisation de pollution contenue dans des poussières voire de pratiques actuelles incorrectes (brûlage de déchets en cheminée, brûlage de déchets verts...).

En parallèle de l'étude de zone, une étude de Santé publique France sur les cancers dans les communes du bassin industriel du sud grenoblois ne montre globalement pas d'excès du nombre de cancers ni de la mortalité par cancer dans les communes riveraines des plateformes industrielles de Pont-de-Claix et de Jarrie. Seul le nombre de mésothéliomes de la plèvre apparaît en excès, ces cancers étant liés à une exposition professionnelle ou paraprofessionnelle à l'amiante.

Recommandations

Les terrains où a été relevée la présence de dioxines a été relevée sont dans une zone d'une trentaine d'hectares, en limite nord de la plateforme de Pont-de-Claix et en limite sud-est de celle de Jarrie. Cela concerne 500 à 700 personnes.

Sur ces parcelles, des recommandations aux particuliers sont formulées par l'Agence régionale de santé (ARS). Elles concernent l'hygiène individuelle, l'entretien du logement, le potager et l'alimentation, adaptées selon les teneurs observées afin de limiter l'ingestion indirecte de polluants par le sol ou par la production de produits destinés à la consommation humaine. Sur les parcelles les plus exposées, il est recommandé de ne pas consommer de produits végétaux ou animaux produits sur place.

Des recommandations sont également formulées pour surveiller et limiter les émissions de dioxines (gestion des poussières lors de chantier, surveillance des rejets industriels, couverture des terrains nus).

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mars 2023

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr